

Programme National de Recherche Clinique Vétérinaire (PNR-CV) (3^{ème} édition)



Appel à projet 2020

Sous la coordination d'Agreenium, l'Institut Agronomique Vétérinaire et Forestier de France, les Ecoles Vétérinaires ont développé un dispositif spécifique de financement de la recherche clinique vétérinaire. L'objectif est de renforcer les réseaux de recherche clinique entre les Ecoles, en complément des politiques scientifiques propres à chaque établissement et leur structuration en Unité de Recherche. Cet outil de financement s'inspire du modèle des programmes hospitaliers de recherche clinique (PHRC) nationaux financés par le Ministère des solidarités et de la Santé pour la médecine humaine.

Deux appels à projets ont été lancés en 2017 et 2019. Ils ont montré le dynamisme et la compétitivité de la recherche des écoles dans ce secteur.

Un appel à projet est donc lancé en 2020 selon les mêmes principes. Les projets devront être collaboratifs et comporter l'une des finalités possibles pour la recherche clinique vétérinaire, *i.e.*, l'amélioration de l'offre de soins aux animaux (finalité médicale vétérinaire *stricto sensu*), l'amélioration de la production et du bien-être animal dans les différentes filières et l'étude de l'animal domestique comme modèle de maladies spontanées de maladies humaines (finalité médicale vétérinaire et humaine à la fois).

Les projets devront impliquer au moins deux Ecoles Vétérinaires et pourront concerner la médecine vétérinaire des animaux de compagnie, de sport, de production ou de la faune sauvage. L'association de différents services cliniques et d'Unités de Recherche des Ecoles Vétérinaires sera appréciée afin d'accroître le transfert de technologie et d'innovation des Unités de Recherche vers la clinique vétérinaire. Le financement demandé devra être adossé à des travaux cliniques ou paracliniques sur des animaux spontanément malades examinés par les cliniciens des Ecoles vétérinaires. Les projets pourront intégrer des partenaires externes, mais cela ne pourra pas faire l'objet d'un financement spécifique dans le cadre de cet appel à projet. Les projets de recherche

« expérimentaux », *i.e.*, relevant explicitement de la réglementation sur l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques et impliquant un hébergement dans des animaleries expérimentales, ne seront pas éligibles.

Les Ecoles Vétérinaires et Agreenium souhaitent également privilégier les projets émergents et/ou portés par de jeunes enseignants-chercheurs. Le souhait n'est pas de compléter le financement de projets déjà très structurés et largement financés mais de favoriser des travaux qui ne pourraient pas être conduits autrement, faute de levier financier spécifique. Les financements complémentaires seront appréciés à la condition d'explicitier la plus-value du financement demandé par rapport aux financements externes.

Coordination du Programme et montant des financements

L'appel à projet est placé sous la coordination des Présidents et Directeurs des Ecoles Vétérinaires et de Agreenium, qui nommeront un comité de sélection et de suivi des projets. Le PNR-CV 2020 s'est doté d'un budget total de 45 000 € pour le financement de 1 ou 2 projets. Le financement demandé pour chaque Ecole devra être clairement exposé et justifié. Une attention devra être portée à la répartition équitable des ressources entre les partenaires.

Modalités de rédaction des propositions de projets

Chaque projet sera porté par un(e) investigateur(trice) principal(e), et devra mentionner l'ensemble des personnes impliquées dans le projet ainsi que leurs unités et école d'affectation. Le projet devra être rédigé en français ou anglais, sous la forme d'un document pdf de 10 pages maximums hors annexes selon le modèle détaillé présenté en Annexe.

Une attention particulière devra être portée aux points suivants :

- Présentation des enjeux scientifiques, médicaux ou sanitaires et originalité du projet.
- Présentation des investigateurs et du caractère structurant pour la recherche clinique entre les Ecoles Vétérinaires.
- Le cas échéant, mise en valeur du caractère interdisciplinaire et transversal du projet (par exemple en associant des Unités cliniques et/ou de recherche, etc.).
- Présentation des éventuels cofinancements. L'annexe financière devra être détaillée et expliquer la répartition des dépenses prévues pour chaque partenaire.

Modalités d'évaluation des projets

Les projets seront examinés par une commission composée de membres nommés par les Directeurs des Ecoles Vétérinaires et de Agreenium. Deux personnalités seront nommées par chacun des présidents et directeurs, par exemple parmi les membres de

leur conseil scientifique (une personnalité qualifiée « externe » et un chercheur ou enseignant-chercheur de l'établissement). Les directeurs scientifiques des Ecoles Vétérinaires participeront au comité de sélection, sans voix délibérative. Les membres du comité de sélection ne pourront pas être partenaires d'un projet faisant l'objet d'une demande de financement, ou ils devront être remplacés. Les critères de sélection s'appuieront sur la pertinence scientifique du projet, ses perspectives en termes d'offre de soins vétérinaires, de bien-être animal, ou de transfert de concept dans une démarche de santé globale (médecine comparée), sa faisabilité et son intérêt pour la structuration de réseaux de recherche clinique. La commission privilégiera également l'amorçage de nouveaux programmes, notamment portés par des jeunes chercheurs ou enseignants-chercheurs, ainsi que les projets interdisciplinaires et collaboratifs.

Le suivi des projets sera réalisé par le comité de sélection qui pourra demander un rapport intermédiaire au terme de la première année de financement. Un compte rendu scientifique et un relevé des dépenses devra être adressé aux Présidents et Directeurs des Ecoles Vétérinaires et de Agreenium à la fin du projet. Une convention de financement et de suivi devra être mise en place entre les Ecoles Vétérinaires et Agreenium, afin de préciser les modalités de suivi et contrôle des projets avant versement du financement.

Calendrier

- **Ouverture de l'appel à projet : le lundi 6/01/2020**

- **Date limite d'envoi du projet : le vendredi 28 février 2020 à 12h00** (par voie électronique à sylvie.vareille@agreenium.fr)

- **Sélection des projets : mars 2020**